

## **Procès verbal Assemblée générale constitutive**

L'an deux mille quinze

Le lundi cinq janvier, à dix neuf heures,

Les personnes suivantes se sont réunies en assemblée générale constitutive pour décider la création d'une association, loi 1901. Sont présents :

Mlle Claire BARBA – La Tuilerie - 31450 LABASTIDE BEAUVOIR

Mme Florence MARTY – 214 rue des Pyrénées – 31450 LABASTIDE BEAUVOIR

M. Anthony CHAPONET – 10 rue des Mésanges - 31450 LABASTIDE BEAUVOIR

M. Nicolas TOPPAN – chemin d'en Sesquières - 31450 LABASTIDE BEAUVOIR

M. Arnaud CAMBON – 10 rue des Jardins – 31290 VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS

Mme Florence DENEUX – 7 rue des Mésanges - 31450 LABASTIDE BEAUVOIR

M. Benjamin DENEUX - 7 rue des Mésanges - 31450 LABASTIDE BEAUVOIR

M. Grégory DENEUX - 7 rue des Mésanges - 31450 LABASTIDE BEAUVOIR

M. Jérémy UNGLAS - 22 rue des Mésanges – 31450 LABASTIDE BEAUVOIR

M. Anthony GARCIA - 11 rue des Mésanges - 31450 LABASTIDE BEAUVOIR

M. Arnaud CAMBON est désigné Président de séance et Mlle Claire BARBA est nommée comme secrétaire de séance par les membres de l'assemblée pour en assurer la présidence.

Les points suivants sont inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

- présentation du projet d'association ;
- présentation, discussion et adoption des statuts ;
- élection du bureau de l'association.
- montant de la cotisation annuelle
- pouvoirs pour accomplir les formalités de déclaration de l'association.

Le président de séance met aux voix les résolutions de l'ordre du jour.

### **Présentation et création de l'association**

Les membres de l'assemblée décident à l'unanimité la création de l'association dénommée ***Labastide en fête***

Dont le siège est à la Mairie de Labastide Beauvoir dans la commune de LABASTIDE-BEAUVOIR.

### **Statuts de l'association**

Après avoir entendu la lecture du projet de statuts, les membres de l'assemblée décident à l'unanimité d'adopter la rédaction des statuts. Un exemplaire dudit document est joint en annexe au présent procès verbal.

### **Election du Bureau**

Le président de séance rappelle que conformément aux statuts qui viennent d'être approuvés le bureau est composé de trois membres au moins désignés par l'assemblée générale. Il sollicite et recueille les candidatures en vue de composer ce bureau.

Les membres de l'assemblée désignant en qualité d'administrateurs de l'association les personnes suivantes :

Président : M. Nicolas TOPPAN

Trésorier : M. Benjamin DENEUX

Secrétaire : M. Arnaud CAMBON

Secrétaire adjointe Mme Florence MARTY

Lesdits membres composent le bureau de l'association.

Les administrateurs déclarent tous n'être frappés d'aucune mesure d'interdiction ou d'une quelconque incompatibilité qui viendrait les empêcher d'exercer les fonctions d'administrateurs.

### **Détermination du montant des cotisations**

L'assemblée fixe la cotisation annuelle à 5 euros

### **Attribution des pouvoirs nécessaires aux démarches de déclaration.**

Les membres de l'assemblée donnent tous pouvoirs à M. Nicolas TOPPAN pour accomplir les formalités de création de l'association.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt Heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès verbal pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à LABASTIDE BEAUVOIR Le 5 janvier 2014

Le Président de séance

Le secrétaire de séance